



Élections CCIJP : le SNJ-CGT obtient le résultat record de 25,85% et gagne un siège

Le SNJ-CGT remercie chaleureusement les 3 408 électrices et électeurs qui lui ont accordé leur confiance au deuxième tour de l'élection des représentants des journalistes à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP).

Avec un record historique de 25,85% des voix, le SNJ-CGT réalise une grande première, en obtenant une élue suppléante à la commission supérieure, celle qui se prononce en cas de recours après un refus de carte : Houda Benallal, journaliste rémunérée à la pige, notamment à la *Nouvelle Vie Ouvrière*, qui a auparavant effectué une grande partie de sa carrière en presse quotidienne régionale (*La Marseillaise*). « Je salue la dynamique des forces vives du SNJ-CGT qui a permis ces résultats. La présence du SNJ-CGT au sein de la commission supérieure est une première et je suis honorée de pouvoir y œuvrer », explique la journaliste basée à Aix-en-Provence, également formatrice en éducation aux médias.

Le SNJ-CGT conserve par ailleurs ses quatre élues et élus à la commission de première instance, celle qui instruit les demandes de cartes : Elisabeth Braconnier (journaliste à France 3 Bourgogne-Franche-Comté), Dominique Carlier (ex-Reworld Media), Nathalie Simon (l'Humanité) et Thomas Colpaert (Télé Loisirs, groupe Prisma Media).

Malgré un taux de participation en chute entre le premier et le deuxième tour (32,6% contre 37,1% au scrutin national), le SNJ-CGT est le seul à voir progresser son nombre de voix (3 408 contre 3 265), tandis que les autres organisations syndicales enregistrent de fortes baisses.

Le SNJ-CGT progresse dans quasiment toutes les régions entre le premier et le deuxième tour, ce qui témoigne notamment de l'investissement de nos camarades dans les médias locaux et régionaux.

Le taux de participation, très-en dessous des 50%, est cependant une réelle déception, la carte d'identité des journalistes professionnels et la Commission qui la délivre étant une composante majeure du statut des journalistes.

Sur les seize membres journalistes de la commission de première instance, le SNJ en obtient huit et la CFDT-Journalistes quatre. Sur les trois postes en commission supérieure, le SNJ en compte deux. Les postes de correspondants régionaux sont tous remportés par le SNJ.

Au-delà de l'instruction des demandes de cartes, les élues et élus du SNJ-CGT continueront à s'investir dans le travail d'adaptation et d'évolution de la CCIJP, pour répondre au mieux aux réalités rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leur métier.

Les défis ne manquent pas, de la nécessaire diversité de profils chez les journalistes, à l'explosion de la formation en alternance, en passant par les conséquences de l'intelligence artificielle générative et la prise en compte de l'éducation aux médias dans l'activité des journalistes.

Montreuil, le 6 décembre 2024.